

Conseil communal

Convocation

LE COLLEGE COMMUNAL

a l'honneur d'inviter Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal à se réunir à l'**Hôtel de Ville**, Place du Marché,
le lundi 28 janvier 2013 à 18 heures 30'

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1.

Interpellations au Collège communal.

M. LE BOURGMESTRE

2.

Passation d'un marché de services par voie d'appel d'offres général en vue de confier à un bureau d'études une mission complète portant sur la conception, les études détaillées en ce compris une étude de faisabilité, les études de stabilité et de technique spéciale, la planification et la coordination des études, la mission de coordination sécurité ainsi que le contrôle d'exécution, la direction et la surveillance des travaux, en vue de la construction d'un commissariat dans le quartier de Sainte-Marguerite (Liège) – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des prestataires.

3.

Passation d'un marché par voie d'appel d'offres général en vue de confier, pour une période contractuelle de 3 ans, les missions d'un service externe pour la prévention et la protection au travail à un service agréé – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

4.

Fixation du nombre d'emplois vacants pour les Inspecteurs principaux – constitution d'une réserve de recrutement à l'emploi d'Inspecteur principal – fixation comme suit du choix du mode de sélection.

5.

Fixation du nombre d'emplois vacants pour les Inspecteurs opérationnels
– constitution d'une réserve de recrutement à l'emploi d'Inspecteur opérationnel – fixation du choix du mode de sélection.

6.

Fixation du nombre d'emplois vacants pour les Inspecteurs de quartier
– constitution d'une réserve de recrutement à l'emploi d'Inspecteur de quartier
– fixation du choix du mode de sélection.

7.

Fixation du nombre d'emplois vacants d'Inspecteur à détacher au
CIC – constitution d'une réserve de recrutement à l'emploi d'Inspecteur de police
détaché au CIC – fixation du choix du mode de sélection.

8.

Fixation du nombre d'emplois vacants pour le cadre administratif et
logistique de niveau C grade commun « Assistant » - constitution d'une réserve de
recrutement à l'emploi de Calog niveau C grade commun « Assistant » - fixation du
choix du mode de sélection – décision subsidiaire, à défaut de candidats jugés aptes à
l'issue des épreuves de sélection organisées dans le cadre de la mobilité 2013-01, de
pourvoir aux postes de CaLog de niveau C grade commun « Assistant » restés vacants
par voie de recrutement externe – fixation du choix du mode de sélection.

9.

Fixation du nombre d'emploi vacant pour le cadre administratif et logistique
de niveau C grade spécifique « Ouvrier spécialisé » - constitution d'une réserve de
recrutement à l'emploi Calog niveau C grade spécifique « Ouvrier spécialisé » - fixation
comme suit du choix du mode de sélection – décision subsidiaire, à défaut d'un
candidat jugé apte à l'issue des épreuves de sélection organisées dans le cadre de la
mobilité 2013-01, de pourvoir au poste de CaLog de niveau C grade spécifique
« Ouvrier spécialisé » resté vacant par voie de recrutement externe – fixation du choix
du mode de sélection.

10.

Adopte les mesures complémentaires de circulation routière prises dans les
divisions de police:

1. rue des Vieilles Terres :

- suppression du stationnement alternatif par quinzaine
- interdiction de stationnement du côté des immeubles à numérotation paire
- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes
handicapées, à hauteur de l'immeuble n°29, sur une distance de 6 mètres.

2. rue Firquet :
 - suppression de l'interdiction du sens de circulation existant dans le tronçon de cette artère compris entre les rues Hocheporte et Coqramont en direction de la rue Hocheporte
 - interdiction du sens de circulation dans le tronçon compris entre les rues Hocheporte et Coqramont, en direction de cette dernière.
3. boulevard Emile de Laveleye :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°88, sur une distance de 6 mètres.
4. rue Hennet :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur des immeubles n°s 19-21, sur une distance de 6 mètres.
5. rue Félix Paulsen :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°27, deux roues sur le trottoir, sur une distance de 6 mètres.
6. rue d'Ans :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°43, sur une distance de 6 mètres.
7. rue Bontemps :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°42, sur une distance de 6 mètres.
8. rue Renardi :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°268, sur une distance de 6 mètres.
9. rue des Genêts :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à l'opposé de l'immeuble n°36, sur une distance de 6 mètres.
10. rue Soubre :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°31, sur une distance de 6 mètres.
11. rue Auguste Donnay :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°65, sur une distance de 6 mètres.
12. rue Paradis :
 - création de deux emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°50, sur une distance de 12 mètres.

13. rue de l'Eglise :
- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°145, prolongeant celui existant à hauteur de l'immeuble n°143, pour le porter à une distance de 11 mètres.
14. rue de la Veine-Sothuy :
- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n° 1, prolongeant celui existant à hauteur de l'immeuble n°3, pour le porter à une distance de 12 mètres.
15. rue Fond-des-Tawes :
- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°287, sur une distance de 6 mètres, prolongeant celui existant à hauteur de l'immeuble n°289, pour le porter à une distance de 12 mètres.
16. rue de Bruxelles :
- création de deux emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées, soit les deux premiers emplacements de la zone de stationnement située à hauteur de l'immeuble n° 2 (annexe sud du Palais de Justice), sur une distance de 12 mètres.
17. rue des Grands-Prés :
- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur des immeubles n°s 118-120, en lieu et place des n°s 120-122, sur une distance de 6 mètres.
18. rue du Chêne :
- suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à hauteur de l'immeuble n°124, sur une distance de 6 mètres.
19. boulevard d'Avroy :
- suppression de l'emplacement de stationnement existant à hauteur de l'immeuble n°258, sur une distance de 6 mètres
 - création de deux emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°238, sur une distance de 12 mètres.
20. rue Velbruck :
- suppression de l'interdiction de stationnement existante à hauteur de l'immeuble n°8
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à l'opposé de l'immeuble n°8 c'est-à-dire à l'angle avec la rue Hors-Château, sur une distance de 6 mètres.
21. rue Albert Mockel :
- création de six emplacements de stationnement réservés aux riverains entre les immeubles n°s 111 et 115, sur une distance de 30 mètres.

22. rue Saint-Laurent :
- création de 8 emplacements de stationnement réservés aux riverains, à partir de l'intersection des immeubles n^{os} 91/93, sur une distance de 45 mètres.
23. rue Villette :
- création d'emplacements de stationnement réservés aux riverains:
de l'intersection des immeubles n^{os} 51/53 à l'intersection des immeubles n^{os} 35/37, sur une distance de 50 mètres de l'opposé de l'immeuble n^o 26 à l'opposé de l'immeuble n^o 22, soit le long du terre-plein central.
24. rue Lairesse :
- création d'emplacements de stationnement réservés aux riverains entre les immeubles n^{os} 142 et 128, sur une distance de 50 mètres.
25. rue du Fer :
- suppression du stationnement alternatif par quinzaine
- création d'emplacements de stationnement réservés aux riverains entre les immeubles n^{os} 11 et 29, sur une distance de 50 mètres.
26. rue Edouard Remouchamps :
- création d'emplacements de stationnement réservés aux riverains de l'opposé de l'immeuble n^o 17 à l'immeuble n^o 24 (carrefour formé avec la rue Grétry), sur une distance de 60 mètres.
27. rue de Hesbaye :
- interdiction de stationnement, à hauteur des immeubles n^{os} 93 et 95, sur une distance de 12 mètres, du lundi au vendredi de 08h à 11h.
28. rue Bidaut :
- interdiction de stationnement à gauche de l'immeuble n^o 39, le long de la cabine électrique, sur une distance de 2 mètres.
29. rue David :
- interdiction de stationnement, à hauteur des immeubles n^{os} 13 et 15, sur une distance de 6 mètres.
30. boulevard Ernest Solvay :
- interdiction de stationnement, à hauteur de l'immeuble n^o 489, perpendiculairement à l'axe de la voirie, sur une largeur de 3 mètres, du lundi au samedi, de 10 heures à 18 heures.
31. rue Raymond Geenen :
- interdiction de stationnement à hauteur des immeubles n^{os} 8 et 6, sur une distance de 14 mètres, du lundi au vendredi, de 10h à 15h.
32. rue Darchis :
- limitation de l'interdiction de stationnement existante à hauteur des immeubles n^{os} 35 à 39, sur une distance de 20 mètres, du lundi au vendredi, de 07h30 à 10h30.

33. rue Jambe-de-Bois :

- suppression du stationnement alternatif par quinzaine.

34. place de la Cathédrale :

- suppression de la zone de stationnement réservée aux taxis existant à l'opposé de l'immeuble cadastré rue Pont d'Avroy n°1 jusqu'à l'immeuble n°18 de la place;
- création d'une zone de stationnement limitée dans le temps, à l'opposé des immeubles n°s 12 à 18, le long du terre-plein central;
- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à l'opposé de l'immeuble cadastré rue Pont d'Avroy, n°1, le long du terre-plein central, sur une distance de 6 mètres.

35. rue des Prémontrés :

- suppression de la zone de stationnement réservée aux autocars existant le long des immeubles à numérotation impaire, sur une distance de 12 mètres avant l'entrée carrossable du jardin du Séminaire;
- suppression de l'interdiction de stationnement existante du côté opposé aux immeubles à numérotation paire, sur une distance de 30 mètres, depuis l'entrée carrossable du jardin du Séminaire jusqu'à la station de lavage;
- division de la chaussée en deux bandes de circulation;
- création d'un stationnement parallèle à l'axe de la chaussée, du côté des immeubles à numérotation paire, de l'immeuble n°10 jusqu'à l'immeuble n°38;
- interdiction de stationnement, entre les immeubles n°s 12 et 14, sur une distance de 10 mètres, du lundi au vendredi, de 07h à 17h;
- création d'un stationnement parallèle à l'axe de la chaussée, du côté des immeubles à numérotation impaire, à l'opposé des immeubles n°s 14 à 12 inclus, sur une distance de 25 mètres;
- création d'un passage pour piétons à hauteur de l'immeuble n°6.

36. rue du Potay :

- suppression du stationnement limité aux véhicules dont le poids en charge est inférieur à 2 tonnes, existant sur l'accotement en saillie, établi en bordure du parc Jules Destrée;
- création d'un stationnement, à l'opposé des immeubles n°s 36 à 24, sur le terre-plein.

37. rue Puits-en-Sock :

- suppression de l'interdiction de stationnement existante à hauteur de l'immeuble n°100, sur une distance de 10 mètres;
- interdiction d'arrêt et de stationnement dans le tronçon compris entre la rue des Récollets et l'immeuble n°17;
- interdiction de stationnement dans le tronçon compris entre la place Théodore Gobert et l'immeuble n°18, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures;

- création d'emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées:
à hauteur de l'immeuble n°100, sur une distance de 12 mètres
(deux emplacements) à hauteur de l'immeuble n°4, sur une distance de 6 mètres.

38. bd Sainte-Beuve :

- division de la chaussée en deux bandes de circulation, de l'immeuble n° 52 à l'immeuble n°38 inclus (carrefour avec la rue du Snapeux);
- obligation de stationnement, dans les cadres tracés au sol, à hauteur des immeubles n°s 52 à 38 inclus (carrefour avec la rue du Snapeux) et à l'opposé des immeubles n°s 50 et 48 inclus, sur une distance de 25 mètres.

39. rue Fraischamps :

- création d'un passage pour piétons, à hauteur de l'immeuble n°92.

40. rue Pied du Pont des Arches :

- obligation pour les conducteurs débouchant de cette artère de céder le passage à ceux circulant rue de la Cité.

11.

Ratification de la décision du Collège communal autorisant, en application de l'article 14 § 2, 1° du Règlement général de la comptabilité communale du 5 juillet 2007, le dépassement des 12èmes provisoires pour la réalisation d'un marché de services pour le traiteur pour la fête du personnel prévue le 23 janvier 2013, au Forum de Liège.

12.

Décision de conclure un contrat de transaction avec un prestataire en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à l'achat d'un espace dans l'annuaire publicitaire « Basketbol ».

13.

Passation d'un marché par voie de procédure négociée sans publicité préalable, pour l'impression de la brochure « Projet Ville 2012-2022 » en 115.000 (cent quinze mille) exemplaires - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

14.

Passation d'un marché par voie de procédure négociée sans publicité préalable, pour la distribution de la brochure « Projet Ville 2012-2022 » dans les boîtes aux lettres situées sur le territoire communal liégeois - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

15.

Ratification de la décision du Collège communal autorisant, en application de l'article 14 §2 du RGCC, le dépassement des douzièmes provisoires pour l'engagement de divers bons de commande.

16.

Modification de l'article 2 de la convention pluriannuelle établie et signée en date du 26 octobre 2011, entre la Ville et l'A.S.B.L. « FLERON BASKET CLUB » dénommée « Liège Basket »

M. l'Echevin FIRKET

17.

Adoption de la convention de coopération « public -- public » avec la S.R.W.T. relative au Tram.

18.

Adoption du:

- 1) règlement relatif à la taxe sur le dépannage de véhicules, exercice 2013;
- 2) règlement relatif à la taxe sur la force motrice, exercice 2013.

19.

Autorisation pour le mois de février 2013 de procéder à l'engagement des dépenses ordinaires et invitation à M. le Receveur communal de liquider ces dépenses à concurrence d'un douzième des allocations concernées, tel que spécifié dans l'article 14 du Règlement Général sur la Comptabilité Communale.

20.

Avis à émettre sur :

1. Le compte afférent à l'exercice 2011
 1. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Rosaire (Sclessin)
 2. de la Fabrique d'église Saint-Vincent et Sainte-Barbe
2. Le budget afférent à l'exercice 2012
 1. de la Fabrique d'église Saints-Pierre et Paul
 2. du Conseil d'administration de la Communauté israélite
 3. de la Fabrique d'église Saint-Georges

3. La 1ère modification budgétaire 2012
 1. de la Fabrique d'église Saint-Martin
 2. de la Fabrique d'église Sacré-Coeur (Grivegnée)
 3. de la Fabrique d'église Saint-Pholien
 4. de la Fabrique d'église Saint-Nicolas (Liège)
 5. de la Fabrique d'église Saint-Remi

4. La 2ème modification budgétaire 2012
 1. de la Fabrique d'église Sainte-Bernadette
 2. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Rosaire (Bressoux)
 3. de la Fabrique d'église de l'Immaculée Conception

21.

Adoption du projet de convention relatif à la mission de conception, de financement et de construction de deux immeubles intergénérationnels et durables à huit appartements et vente de logements, rue Morinval à 4000 LIEGE prévoyant la cession d'un droit de superficie d'une durée maximale de cinq ans à la S.A. « T-PALM ».

22.

Approbation de la délibération du 22/11/2012 par laquelle le Conseil de l'Action sociale décide de :

- marquer son accord sur la modification des statuts de l'association Chapitre XII « Le Relais Social au Pays de Liège »;
- mandater ses représentants pour voter cette modification à l'assemblée générale.

23.

Approbation de la délibération du 22/11/2012 par laquelle le Conseil de l'Action sociale décide de :

- marquer son accord sur la modification des statuts de l'association « Maintien à Domicile au Pays de Liège »;
- mandater ses représentants pour voter cette modification à l'assemblée générale.

Mme l'Echevin YERNA

24.

Conclusion d'une convention entre la Ville et l'A.S.B.L. « LA FERME DES ENFANTS », avec mise à disposition d'un manœuvre lourd A.P.E..

25.

Conclusion d'une convention entre la Ville et l'A.S.B.L. «LA REGIE DES QUARTIERS DE LIEGE», avec mise à disposition d'un ouvrier compagnon contractuel et avec remboursement à la Ville de la partie de salaire non couverte par la subvention de la Région wallonne.

26.

Conclusion d'un 3ème avenant à la Convention signée le 05/10/07 avec l'A.S.B.L. « LE THEATRE DE LA PLACE », relative à la mise à disposition d'un Directeur financier, aux fins d'exercer les fonctions d'Attaché de cabinet, précisant que le détachement de l'intéressé est prolongé à dater du 01/01/13 et ce, pour la durée de la législature.

27.

Conclusion d'un avenant aux conventions de mise à disposition de travailleurs conclues précédemment entre la Ville et les A.S.B.L. suivantes :

- « SPORTS ET LOISIRS »;
- « LIEGE LOGEMENT »;
- « VOYAGES ET ANIMATIONS »;
- « LIÈGE GESTION CENTRE VILLE »;
- « ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE D'ANGLEUR »;
- « ANIMATION ET CREATIVITE »;
- « CENTRE SPORTIF BRESSOUX »;
- « RESCOLIE »;
- « AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI »;
- « MAISON DE VALENSART »;
- « LES CHIROUX – CENTRE CULTUREL DE LIEGE »;
- « CENTRE CULTUREL DROIXHE – BRESSOUX »;
- « FOYER CULTUREL DE JUPILLE – WANDRE »;
- « REGIE DES QUARTIERS DE LIEGE »;
- « CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE »;
- « TELE SERVICE LIEGE »;
- « AUTOUR DE L'ECOLE »;
- « CENTRE AUDI-VISUEL LIEGE »;
- « MAISON DE LA PRESSE »;
- « GRANDES CONFERENCES LIEGEOISES »;
- « SEAW PAVILLON DE FLORE – TRIANON ».

28.

Prise de connaissance des résultats de l'enquête publique réalisée dans le cadre de la demande d'ouverture de voiries communales permettant d'incorporer au domaine public les voiries privées du Parc du Petit Bourgogne (avenue des Oiseaux / allée Pillechoulle / allée des Ramons) – accord sur l'ouverture de ces voiries.

29.

Prise de connaissance des résultats de l'enquête publique organisée dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'alignement des voiries du Parc du Petit Bourgogne et ouverture de voiries, et de l'absence d'avis du Collège provincial, celui-ci étant réputé favorable – arrêt du plan d'alignement des voiries du Parc du Petit Bourgogne (avenue des Oiseaux / allée Pillechoulle / allée des Ramons).

30.

Approbation de l'avis relatif aux propositions d'objectifs adoptés par le Gouvernement wallon dans le cadre de la révision du Schéma de développement de l'espace régional (SDER) dont le texte est repris à la délibération.

31.

Approbation du texte de la candidature à déposer par la SCRL « MAISON LIEGEOISE » dans le cadre de l'appel à projets visant la réhabilitation de quartiers de logements publics portant sur la construction de 40 logements à l'angle des avenues de la Croix Rouge, de Nancy et Marneffe.

M. l'Echevin HUPKENS

32.

Décision :

- de passer un marché de service par procédure négociée sans publicité préalable, avec un fournisseur spécialisé, pour la maintenance du logiciel Digitick installé à la billetterie du Grand Curtius;
- d'approuver le contrat de maintenance à conclure avec le fournisseur pour une période de trois ans.

M. l'Echevin SCHROYEN

33.

Adoption de la convention à conclure, avec l'ASBL « ENJEU », dans le cadre de l'organisation du Salon PAPI'ON aux Halles des Foires de Liège du 22 au 24 mars 2013.

M. l'Echevin STASSART

34.

Décision de modifier les articles 7 et 32 du règlement relatif aux élections des membres du personnel directeur de la Haute Ecole de la Ville de Liège.

35.

Passation d'un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, réparti en quatre lots, ayant pour objet les transports et l'organisation de quatre voyages pédagogiques à destination de l'Allemagne, destiné à l'Enseignement communal liégeois – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

36.

Passation d'un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet les transports et l'organisation d'un voyage pédagogique à destination de l'Espagne, destiné aux étudiants de l'Athénée communal Maurice Destenay – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

37.

Passation d'un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, réparti en trois lots, ayant pour objet les transports et l'organisation de trois voyages pédagogiques à destination de la Grande-Bretagne, destiné à l'Enseignement communal liégeois – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

38.

Passation d'un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, réparti en deux lots, ayant pour objet les transports et l'organisation de deux voyages pédagogiques à destination de la Vénétie en Italie, destiné à l'Enseignement communal liégeois – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

39.

Passation d'un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet l'organisation d'un voyage pédagogique à Istanbul en Turquie, destiné aux étudiants de l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

40.

Passation d'un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, réparti en deux lots, ayant pour objet les transports et l'organisation de deux voyages pédagogiques à destination de la Toscane en Italie, destiné à l'Enseignement communal liégeois - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

M. l'Echevin LEONARD

41.

Adoption du texte de la convention destiné à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville, de la SPI et l'Université de Liège, relative à la gestion commune du site du Val-Benoît à 4000 LIEGE.

42.

Décision de ratifier la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires définis à l'article 14 § 1 du Règlement Général de la Comptabilité Communale en ce qui concerne l'engagement dans le cadre du bail locatif d'une partie de l'immeuble dénommé « ESPACE GUILLEMINS » situé à 4000 LIEGE, rue des Guillemins 16/34 destiné à accueillir différents services administratifs de la Ville suite au déménagement de la Cité administrative à 4000 LIEGE.

43.

Décision d'approuver la réalisation de travaux supplémentaires et modificatifs apportés au projet initial des travaux de restauration et agrandissement de l'Opéra royal de Wallonie, rue des Dominicains à 4000 LIEGE – octroi d'un délai complémentaire pour la réalisation desdits travaux.

44.

Décision d'approuver la réalisation de travaux supplémentaires et modificatifs apportés au projet initial des travaux d'installation des machineries scéniques et de l'électricité scénique à l'Opéra royal de Wallonie, rue des Dominicains, 4000 LIEGE.

45.

Approbation de la charte d'engagement pour le respect de l'accessibilité et l'autonomie des personnes à mobilité réduite dans les futurs espaces et les bâtiments de la Ville.

46.

Adoption du Programme triennal transitoire 2013 des travaux subsidiés par la Région wallonne – sollicitation de l'octroi des subventions prévues.

47.

Passation d'un marché « stock » en 2 lots par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition de produits de marquage routier – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre, pour se terminer le 31 décembre 2014.

48.

Adoption du texte de l'avenant à la convention à conclure avec le « T.E.C. LIEGE-VERVIERS » relatif à la location par la Ville d'un autobus en vue de desservir le quartier Souverain-Wandre pendant la période des travaux effectués par l'A.I.D.E. ayant entraîné la fermeture complète de la rue de Visé à 4020 WANDRE, en raison du prolongement de la durée des travaux jusqu'au 31 janvier 2013.

49.

Décision de passer un marché « stock » par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de plaques de rues émaillées – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre, pour se terminer le 31 décembre 2014.

50.

Décision de passer un marché par voie d'appel d'offres général pour la location de quatre véhicules de fonction hybrides pour une durée de 48 mois, véhicules d'attente compris – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

M. l'Echevin CHAMAS

51.

Décision de participer à la phase de consultation de la campagne « Commune Jeunes Admis », en vue d'adhérer à sa charte.

52.

Décision de prendre connaissance du résultat des élections organisées en vue de la constitution du Conseil Communal des Enfants et de l'installation de celui-ci.

M. le SECRETAIRE COMMUNAL

53.

Ratification des décisions du Collège communal du 21 décembre 2012 et 18 janvier 2013 autorisant le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne l'engagement mensuel pour janvier et février 2013 relatif à l'approvisionnement de la timbreuse.

54.

Décision d'octroyer à chaque Conseiller communal durant la mandature 2013-2018, le remboursement plafonné des dépenses visant l'usage des technologies informatiques.

55.

Adoption du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

56.

Décision d'arrêter la composition des Commissions permanentes du Conseil communal.

57.

Approbation du nouveau pacte d'actionnaires relatif aux dividendes de l'Intercommunale "Centre Hospitalier Régional de la Citadelle", en abrégé "C.H.R."

Questions orales : pour mémoire

HUIS CLOS

M. LE BOURGMESTRE

58.

Nomination d'1 Commissaire de police.

59.

Nomination de 4 Inspecteurs de quartier.

60.

Nomination de 26 Inspecteurs opérationnels.

Mme l'Echevin YERNA

61.

Engagement, au 01/01/13, d'un 1er Attaché spécifique [médecin-vérificateur des décès] à 1/12 temps [soit 18H/sem.] et pour une durée indéterminée, en lieu et place d'un 1er Attaché spécifique [médecin-vérificateur des décès] nommé, pensionné depuis le 16/12/12.

62.

Suspension, temporaire et à sa demande, l'exécution du contrat d'une Attachée spécifique A.C. les 24, 27 et 31/12/12.

M. l'Échevin SCHROYEN

63.

Désignation d'un Conseiller en Environnement, en qualité de représentant de la Ville à l'assemblée générale (dénommée Comité Rivière) de l'ASBL « CONTRAT DE RIVIERE DU BASSIN DE VESDRE » en tant que membre effectif ainsi qu'un agent technique en qualité de membre suppléant.

M. l'Échevin STASSART

64.

Décision d'accepter la démission-pension, sous réserve de leur admission à la retraite :

- 1 - au 31.10.2013, d'un maître d'éducation physique en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.
- 2 - au 31.07.2013, d'un instituteur primaire en fonction à l'école du boulevard Théodore Radoux, 63.
- 3 - au 30.06.2013, d'une maîtresse de morale non confessionnelle en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.
- 4 - au 30.09.2013, d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue du Sart-Tilman, 390.

65.

Décision de prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie :

- 1 - à partir du 24.09.2012, d'une maîtresse de morale non confessionnelle en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.
- 2 - du 08.06.2011 au 13.06.2011, d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue de la Liberté, 25.
- 3 - du 24.10.2012 au 04.11.2012, d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue Saint-Gilles, 572.

66.

Décision de prendre acte du congé pour mission, du 01.09.2012 au 30.06.2013 :

- 1 - de la directrice de l'école en Hors-Château, 69.
- 2 - d'une institutrice maternelle en fonction à l'école du boulevard Philippet, 7.

67.

Décision d'accorder un congé :

- 1 - pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire :
 - 1 - du 01.09.2012 au 30.06.2013, à un maître de seconde langue en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.
 - 2 - du 01.10.2012 au 30.06.2013, à une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue de la Liberté, 25.
 - 3 - du 01.09.2012 au 30.09.2012, à raison de 10 p/s et du 01.10.2012 au 30.06.2013, à une maîtresse de religion orthodoxe en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.
- 2 - pour prestations réduites :
 - 1 - pour cause d'accident de travail, du 22.10.2012 au 20.11.2012, à une institutrice primaire en immersion anglaise en fonction à l'école du boulevard d'Avroy, 96.
 - 2 - en cas de maladie ou d'infirmité :
 - 1 - du 01.11.2012 au 30.11.2012, à une institutrice primaire en fonction à l'école en Hors-Château, 69.
 - 2 - du 14.11.2012 au 13.12.2012, à une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue René Demoitelle, 19.

68.

Nomination, avec effet au 01.12.2012 :

- 1 - d'une Directrice d'école fondamentale ordinaire.
- 2 - d'un Directeur d'école fondamentale ordinaire.
- 3 - d'une Directrice d'école fondamentale ordinaire.

69.

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption de la carrière professionnelle lors de la naissance de son enfant dans le cadre du congé parental, du 26.11.2012 au 25.03.2013, d'une maîtresse de religion orthodoxe en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé.

70.

Décision de mettre en disponibilité pour convenance personnelle sans traitement pour la totalité de leur horaire :

- 1 - du 01.09.2012 au 31.08.2013, d'une institutrice primaire en fonction à l'école de l'avenue Brigade Piron, 1.
- 2 - du 17.12.2012 au 21.12.2012, d'une institutrice primaire en fonction à l'école du boulevard Théodore Radoux, 63.

71.

Décision d'accorder un congé :

- 1 - pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire, du 01.09.2012 au 30.06.2013 :
 - 1 - à une logopède en fonction à l'école de la rue de la Vaussale, 14.
 - 2 - à une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue Monulphe, 78.
 - 3 - à une logopède en fonction dans l'enseignement fondamental spécialisé et dans l'enseignement secondaire spécialisé.
- 2 - pour prestations réduites en cas de maladie ou d'infirmité, du 29.10.2012 au 27.11.2012, à une maîtresse de religion catholique en fonction dans l'enseignement fondamental spécialisé.

72.

Décision de prendre acte du congé pour mission, du 01.09.2012 au 30.06.2013, d'une institutrice primaire en fonction dans l'enseignement fondamental spécialisé.

73.

Nomination, avec effet au 01.12.2012, d'une Directrice d'école fondamentale spécialisée.

74.

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption de la carrière professionnelle lors de la naissance de son enfant dans le cadre du congé parental, du 07.01.2013 au 30.06.2013, d'une logopède en fonction aux écoles de la rue Monulphe, 78 et de la rue de la Vaussale, 14.

75.

Décision de mettre fin à la date du 31.03.2012 à la perte partielle de charge, d'une maîtresse de morale non confessionnelle en fonction dans l'enseignement fondamental spécialisé.

76.

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption de la carrière professionnelle partielle (mi-temps) dans le cadre du congé parental, du 01.01.2013 au 30.06.2013, d'une puéricultrice en fonction à l'Institut royal pour Handicapés de l'Ouïe et de la Vue.

77.

Décision de désigner deux Conseillers communaux au Conseil social de la Haute Ecole de la Ville de Liège.

Décision d'accorder un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire :

- 1 - du 23.05.2012 au 30.06.2012, à un professeur de cours pratiques/techniques (hôtellerie) en fonction à l'Institut de Formation continuée.
- 2 - du 01.09.2012 au 30.06.2013 :
 - 1 - à un professeur de cours généraux/techniques (géographie/sciences sociales) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
 - 2 - à un professeur de cours techniques (informatique) en fonction à l'Ecole de Promotion sociale d'Angleur.
 - 3 - à un professeur de cours techniques (coiffure) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
 - 4 - à un professeur de cours pratiques (coiffure dames) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
 - 5 - à un professeur de cours techniques/pratiques (dessin technique, vente-étalage) en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance.
 - 6 - à un professeur de cours généraux (histoire) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.
 - 7 - à un professeur de cours techniques/spéciaux (arts appliqués-éducation plastique) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon, au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance, à l'Athénée communal Léonie de Waha, à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme et à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels.
 - 8 - à un professeur de cours techniques (dessin technique-mécanique) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
 - 9 - à un professeur de cours spéciaux (secrétariat-bureautique) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
 - 10 - à un professeur de cours généraux (mathématique) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon, au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance, à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique et à l'Athénée communal Léonie de Waha.
 - 11 - à un professeur de cours pratiques (construction-gros oeuvre) en fonction à l'Institut de Travaux publics.
 - 12 - à un professeur de cours généraux (sciences) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon et au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
 - 13 - à un professeur de cours pratiques (hôtellerie) en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance.
- 3 - du 01.10.2012 au 30.06.2013, à un professeur de cours généraux (langues germaniques) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
- 4 - du 15.09.2012 au 14.09.2013 :
 - 1 - à un professeur de cours généraux/techniques (mathématique-biologie-chimie) en fonction à l'Institut de Formation continuée.
 - 2 - à un professeur de cours généraux (langues germaniques) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay.

- 3 - à un professeur de cours généraux/techniques (mathématique) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha et au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
- 5 - du 01.09.2012 au 30.08.2013, à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha et au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

79.

Décision d'accepter l'interruption totale de la carrière professionnelle, du 01.09.2012 au 31.08.2013, d'un professeur de cours généraux (sciences) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique, au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon et au Centre d'Education et de Formation en alternance.

80.

- Décision de prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie :
- 1 - du 22.10 au 06.11.2012, d'une maître-assistante (droit) à la Haute Ecole de la Ville de Liège.
- 2 - à partir du 16.11.2012, d'un professeur de cours généraux (sciences) en fonction à l'Athénée Maurice Destenay.

81.

Adoption de la composition des équipes d'accompagnements des candidats au Certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement supérieur pour 2012-2013.

82.

Décision d'accorder un congé pour prestations réduites (9 heures/semaine) justifiées par des raisons sociales ou familiales, du 01.01.2013 au 30.06.2013, à une conseillère psycho-pédagogique nommée à temps plein (36 heures/semaine) au Centre P.M.S. 1, en fonction au Centre P.M.S. 3.

83.

Décision d'accorder un congé pour prestations réduites (18 heures/semaine) justifiées par des raisons sociales ou familiales, du 09.01.2013 au 30.06.2013, à une auxiliaire sociale nommée à temps plein (36 heures/semaine) en fonction au Centre P.M.S. 1.

M. le SECRETAIRE COMMUNAL

84.

Autorisations d'ester en justice 3 dossiers (7941 – 7942 – 7943).

85.

Désignation des représentants de la Ville aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des Intercommunales suivantes :

1. Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège (A.I.D.E.);
2. TECTEO GROUP;
3. Centre Hospitalier régional de la Citadelle (C.H.R.);
4. Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (C.I.L.E.).

86.

Vote le point inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 08 mars 2013 du Centre Hospitalier Régional de la Citadelle (C.H.R.).

87.

Confirmation de la décision prise par le Collège communal de suspendre préventivement un agent communal nommé.

130118

PAR LE COLLEGE :

Le Secrétaire communal adjoint

Serge MANTOVANI.



Le Bourgmestre,

Willy DEMEYER.

